agreste NOUVELLE-AQUITAINE
LA STATISTIQUE, L'ÉVALUATION ET LA PROSPECTIVE AGRICOLE
ÉTUDES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
STATISTIQUE PUBLIQUE

**JUIN 2020** N°6

## DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

# Dynamiques agricoles en Charente

**Occupant plus des deux tiers de l'espace départemental, l'agriculture tient un rôle majeur en Charente. Cette activité concourt pour plus de 6 % au chiffre d'affaires départemental (hors IAA) et y mobilise 6 % de l'emploi. Mais elle présente également de multiples facettes : la vitalité de la filière Cognac côtoie une relative stabilité des « grandes cultures » et les difficultés récurrentes rencontrées par l'élevage laitier. Par ailleurs, la préservation des ressources foncière et environnementale, ainsi que le renouvellement des exploitants constituent des enjeux prégnants pour la prochaine décennie.**

## L'agriculture, acteur majeur du département

### Des paysages agricoles

L'agriculture occupe plus des deux tiers de l'espace départemental et à ce titre constitue un élément majeur du paysage charentais ; viennent ensuite la forêt et les espaces semi-naturels pour près du quart. Les espaces artificialisés recouvrent 8,5 % de la surface du territoire, les zones humides et les surfaces en eau moins d'un pour cent.

Les grandes cultures représentent plus de 60 % de la sole agricole. Elles se situent essentiellement au nord-ouest de département dans l'Angoumois-Ruffecois et pour une moindre part plus au sud, dans le Montmorélien et le Cognaçais. Les prairies représentent plus de 30 % des surfaces agricoles et sont essentiellement implantées au nord-est dans le Confolentais. Enfin, le vignoble concentre la majeure partie des cultures permanentes et se situe au sud-ouest du département dans le Cognaçais. Il représente 11 % de la sole agricole départementale et la moitié du vignoble de Cognac.

Figure 1
**Les deux tiers de l'espace sont agricoles**

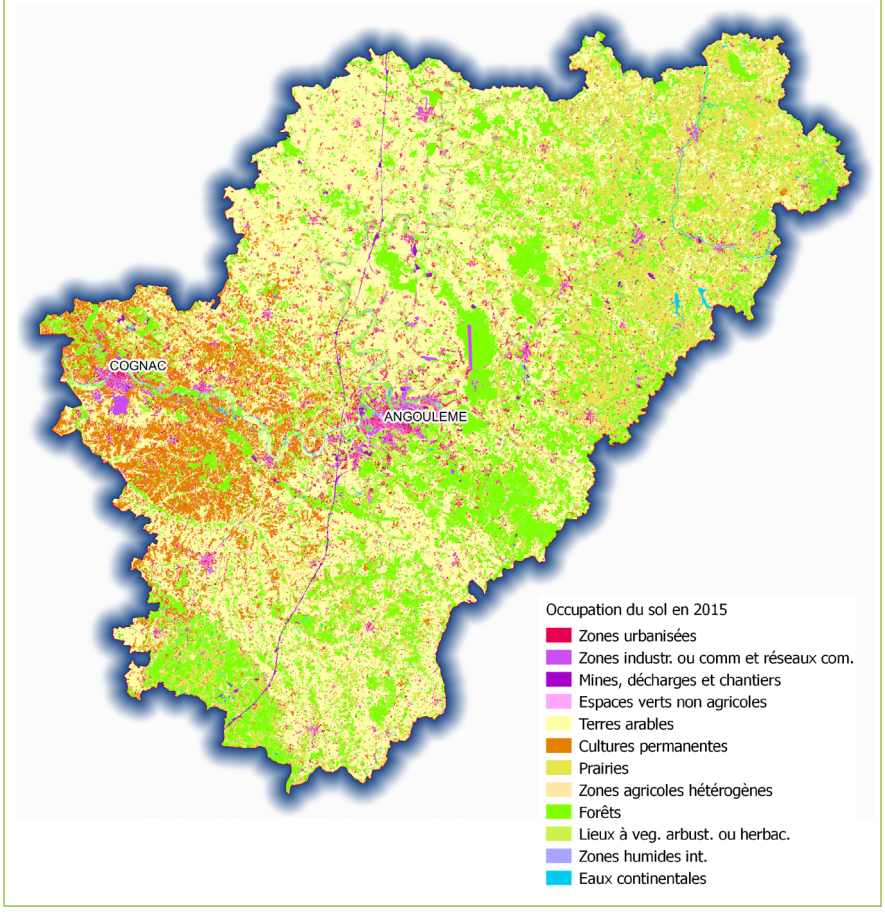


*Source : Région Nouvelle-Aquitaine, FEDER, GIP ATGeRi*

### Plus de 6 % du chiffre d'affaires départemental

En 2018, le chiffre d'affaires de l'activité agricole [1] estimé par la DGFIP est de 1,147 milliard d'euros, soit 6,13 % du chiffre d'affaires total du département, alors qu'au niveau national, ce pourcentage est seulement de 1,5 %. Toutefois, ce ratio n'inclut pas la valorisation du vin en eau-de-vie de Cognac, réalisée par les grandes maisons de négoce. Depuis plus de quatre ans, cette filière est très florissante. Exporté à plus de 98 %, le Cognac est le premier contributeur positif à la balance commerciale régionale, devançant les vins de Bordeaux et l'aéronautique.

*(1) Estimation du montant total des ventes hors taxes.*

### 6,1 % des emplois départementaux sont agricoles

En 2017, l'activité agricole (hors industries agroalimentaires) occupe 6,1 % des emplois du département contre 4,5 % en Nouvelle-Aquitaine et 2,3 % au niveau national.

L'agriculture se situe au niveau de la construction (6,4 %) mais assez loin derrière l'industrie (17,1 %), le reste de l'emploi étant occupé par les secteurs tertiaires marchand (39,4 %) et non marchands (31 %).

En 2016, le volume total de main-d'œuvre agricole est estimé à 8 677 unités de travail annuel (UTA) [2]. Ce dernier se répartit pour 60 % en main-d'œuvre non salariée (chefs d'exploitation et coexploitants) et 40 % de salariat, soit une situation équivalant à celle de Nouvelle-Aquitaine.

Sur la période 2010-2016, l'agriculture a perdu annuellement, toutes catégories confondues, 0,9 % de ses emplois soit légèrement moins qu'en Nouvelle-Aquitaine (-1,2 %). Cette évolution est directement engendrée par la réduction du nombre d'exploitations que l'on observe sur cette période et la restructuration qui s'y rattache. La main-d'œuvre non salariée diminue considérablement alors que le salariat progresse légèrement. Ainsi, sur la période, le nombre d'UTA des chefs d'exploitation régresse de 2,1 % par an et celui des conjoints et autres actifs non salariés de 9 %. Dans le même temps, le nombre d'UTA du salariat permanent progresse de 1,1 % et celui du salariat saisonnier (y compris UTA CUMA) de 4,6 %.

*(2) UTA : travail d'une personne à temps plein durant une année, soit l'équivalent de 1 800 heures.*

## Prédominance des productions végétales

### Le poids économique de la viticulture

En 2018, la valeur de la production agricole charentaise est évaluée à 1 164 millions d'euros [3] et se répartit pour 88 % en productions végétales et 12 % en productions animales.

Avec 728 millions d'euros, la vigne prend une part prépondérante des productions végétales, elle représente 63 % du total de la valeur de production, loin devant les céréales (12 %). Le bétail (essentiellement des gros bovins) et les produits laitiers représentent respectivement 59 % et 33 % des productions animales.

Entre 2010 et 2018, la valeur de la production a augmenté de 31 % (+298 millions d'euros) en raison des bons résultats de la filière viticole. En revanche, dans le même temps, les céréales et le lait enregistrent une baisse estimée respectivement à 18 % et 16 %.

*(3) Source Agreste - Les comptes de l'agriculture. Cette valeur inclut l'estimation de la variation des stocks.*

### Plus de la moitié de la SAU dédiée aux grandes cultures

En 2018, on estime la surface agricole utilisée (SAU) [4] à 359 000 hectares, soit 10 % de la SAU régionale. Les céréales, oléagineux et protéagineux (COP) représentent plus de la moitié de cette SAU ; viennent ensuite les prairies et fourrages (30 %), le vignoble (12 %) et les jachères (4 %). Le reste est essentiellement composé de légumes secs et de cultures fruitières.

Près des trois quarts des céréales sont des céréales à paille (majoritairement du blé tendre d'hiver), le reste étant en majeure partie du maïs. Tournesol et colza constituent les principaux oléagineux.

*(4) Surface estimée à partir des déclarations de surfaces à la PAC et du CVI. Il s'agit des parcelles localisées sur le département, quelle que soit la localisation du siège d'exploitation.*

### Régression des grandes cultures et progression du vignoble

Entre 2010 et 2017, la SAU a diminué de 2 %, soit une perte de 6 400 hectares. Grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) sont les plus touchées et perdent 10 000 hectares (-6 %). En contrepartie, le vignoble gagne 1 500 hectares, soit une augmentation de 4 % sur la même période.

### Recomposition de la sole cultivée

On constate également sur la dernière décennie des fluctuations au niveau des surfaces cultivées selon les espèces. Ces dernières sont liées

Figure 2
**La valorisation commerciale, clé de l'augmentation de valeur de la production viticole en Charente**

Évolution de la superficie du vignoble, de la récolte et de la valeur de production calculées en base 100 en 2010

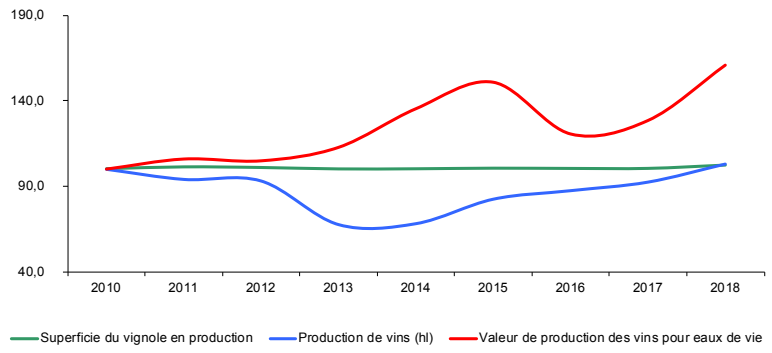


*Sources : CVI, Agreste - Comptes de l'Agriculture*

aux opportunités de marché mais aussi aux contraintes techniques et météorologiques. Toutefois, certaines tendances se dessinent : la culture de blé tendre d'hiver se maintient alors que le maïs et le tournesol enregistrent un net recul. Le colza a enregistré une forte progression jusqu'en 2018, mais celle-ci est remise en cause en 2019, année où les surfaces sont revenues au niveau de 2010.

On enregistre également, à partir de 2015, une progression significative de la culture de pois chiches et de lentilles. Ainsi en 2019, avec 4 000 hectares de pois chiches et 1 500 hectares de lentilles cultivés, la Charente se place dans le peloton de tête des départements producteurs de ces légumes secs. Toutefois, cette progression devrait maintenant s'arrêter car ce marché « de niche » semble arriver à saturation.

### Le succès de la filière « Cognac »

En 2018, le vignoble en production s'étend sur 40 000 hectares qui, pour près de 98 %, sont destinés à la production de vin pour eau-de-vie AOP, le reste étant destiné à la production de vin d'origine protégée (Vin de Pays Charentais) ou du vin sans indication géographique (IG). La récolte s'est élevée à 5,1 millions d'hectolitres en 2018 et près de sa totalité a été vinifiée en chais particuliers.

Entre 2010 et 2018, malgré quelques fluctuations essentiellement liées aux évènements climatiques, surface en production et volumes récoltés ont progressé d'environ 2 %. En revanche, la valeur de production gagne 60 % sur la même période, traduisant ainsi la très bonne valorisation du Cognac à l'exportation ces dernières années. Ce succès a permis à la filière d'obtenir depuis trois ans - sur l'ensemble du bassin Cognac - un contingentement de plantation de près de 7 000 hectares supplémentaires, soit plus de la moitié de la surface nationale autorisée.

Tableau 1
**Répartition des cultures déclarées à la PAC et au CVI en 2018 en Charente**

| Culture | | Surface 2018 | Variation 2010-2018 | % dans région |
|---|---|---|---|---|
| | | *(hectare)* | *( %)* | *( %)* |
| **Céréales** | | **129 755** | **-5** | **10** |
| *dont* | *Blé tendre hiver* | *59 316* | *-1* | *12* |
| | *Maïs* | *35 645* | *-23* | *8* |
| | *Orge d hiver* | *16 774* | *29* | *15* |
| | *Blé dur hiver* | *5 575* | *-11* | *11* |
| | *Triticale d hiver* | *3 973* | *-5* | *6* |
| | *Orge de printemps* | *2 184* | *-42* | *10* |
| | *Sarrasin* | *1 626* | *637* | *15* |
| **Oléagineux** | | **47 576** | **-8** | **12** |
| *dont* | *Tournesol* | *29 887* | *-32* | *15* |
| | *Colza d hiver* | *16 504* | *154* | *10* |
| | *Soja* | *884* | *634* | *3* |
| **Protéagineux** | | **5 547** | **18** | **13** |
| *dont* | *Pois d hiver* | *2 537* | *139* | *40* |
| | *Pois de printemps* | *1 200* | *-50* | *7* |
| | *Féveroles* | *973* | *103* | *10* |
| **Plantes à fibres** | | **13** | **-62** | **2** |
| **Cultures industrielles diverses** | | **83** | **-79** | **7** |
| **Plantes Aromatiques, médicinales, à parfum** | | **237** | **734** | **9** |
| **Pommes de terre** | | **97** | **-14** | **3** |
| **Légumes frais** | | **568** | **41** | **1** |
| **Légumes secs** | | **4 393** | **5 318** | **42** |
| *dont* | *Pois chiches* | *2 828* | *13 523* | *48* |
| | *Lentille cultivée* | *1 564* | *2 493* | *34* |
| **Fourrages annuels** | | **7 898** | **1** | **7** |
| *dont* | *Maïs ensilage* | *6 993* | *-3* | *7* |
| **Prairies artificielles et temporaires** | | **51 630** | **-1** | **8** |
| **Surfaces toujours en herbe** | | **47 224** | **8** | **4** |
| **Jachères** | | **15 353** | **-2** | **14** |
| **Cultures fruitières** | | **1 135** | **89** | **3** |
| | *Noix* | *628* | *50* | *6* |
| | *Verger* | *201* | *81* | *2* |
| **Autres surfaces déclarées (1)** | | **5 049** | **-52** | **12** |
| **Surface totale déclarée (2)** | | **316 557** | **-2** | **9** |
| **Vignes (source CVI)** | | **42 412** | **4** | **19** |
| **SAU estimée (PAC + CVI)** | | **358 969** | | **10** |

(1) Pépinières ligneuses, Surfaces boisées et peupleraies en plein, Cultures permanentes autres, Surface agricole temporairement non exploitée, divers.

(2) Surfaces admissibles

*Sources : ASP déclarations PAC, Douanes CVI*

## Maintien du cheptel bovin viande et régression du cheptel bovin laitier

Au 1er janvier 2018, près de 1 300 exploitations regroupent, toutes catégories confondues, 173 000 bovins. Le cheptel de souche se compose de 44 800 vaches à viande, soit 5 % du cheptel régional, et 14 800 vaches laitières (8 % du cheptel régional).

Entre 2010 et 2018, le cheptel de vaches à viande se maintient alors qu'il accuse une légère érosion dans le reste de la région (-0,5 % par an). Par contre, le cheptel de vaches laitières subit une diminution de 5 % par an, soit la perte du tiers du cheptel sur la période, alors que dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine c'est 4 % par an.

Les principales races sont la Limousine qui regroupe 88 % des vaches à viande et la Holstein pour les vaches laitières (80 % des effectifs laitiers).

### Prédominance du système « naisseur » en bovins viande

Les élevages bovins viande sont situés au nord-est du département, en limite de la Haute-Vienne, et constituent naturellement le prolongement du bassin de production Limousin.

Parmi les 959 élevages détenant plus de dix bovins viande, 44 % sont des naisseurs et commercialisent majoritairement en vif des broutards. Toutefois, certains élevages pratiquent l'engraissement : 12 % sont naisseurs et engraisseurs et 5 % sont des

engraisseurs spécialisés. Les autres élevages produisent essentiellement des veaux de boucherie (14 %) ou sont des ateliers mixtes commercialisant des broutards et des veaux de boucherie.
28 500 bovins, produits sur le département, ont été commercialisés en vif en 2018. Plus de la moitié d'entre eux sont des broutards de 6 mois à 1 an dont les trois quarts ont été exportés. Cela représente 4 % de la production de broutards de Nouvelle-Aquitaine.

### 6 % du tonnage de viande bovine de Nouvelle-Aquitaine

Près de 12 000 tonnes équivalent-carcasse de viande bovine, soit 6 % de la production de Nouvelle-Aquitaine, ont été produites en Charente en 2018, toutes races confondues. Cette production de viande bovine se répartit comme suit : 36 % de vaches de réforme, 20 % de génisses de plus de 2 ans et 36 % en taurillons de 1 à 2 ans. Les veaux de boucherie constituent la majeure partie des autres catégories de bovins abattus.
Entre 2010 et 2018, on constate une diminution du tonnage de viande produite en Charente de 6 %. Toutefois cette évolution diffère selon les catégories. La production de veaux de boucherie enregistre une très forte régression sur la période (-38 %) alors que les tonnages de vaches de réforme et de génisses de plus de 2 ans augmentent respectivement de 8 % et 18 %. Malgré un pic de production en 2013, la production de taurillons perd également 9 %.
Seulement 13 % des bovins de boucherie (en tonnage) sont abattus en Charente, dans les abattoirs de Chalais ou de Confolens. Le reste de la production est traitée, pour 40 % du tonnage, dans des départements limitrophes (Haute-Vienne, Vienne, Dordogne et pour une moindre part Deux-Sèvres) et pour le reste, dans des départements assez éloignés tels le Tarn-et-Garonne, la Corrèze, l'Ille et Vilaine, ou encore le Finistère.

### Régression de la production de lait de vache

En 2018, la production de lait de vache s'élève à 925 300 hectolitres ce qui représente 8 % de la production de Nouvelle-Aquitaine. On estime le nombre de producteurs à 222, à partir du fichier des bénéficiaires à l'aide « aux bovins laitiers ». Ces derniers sont majoritairement localisés au nord-est du département et, pour une moindre part, dans le sud.
La majeure partie de la production est livrée à Terra Lacta, dont le siège est implanté à Surgères (Charente-Maritime). L'ensemble du département bénéficie de l'AOP Beurre « Charentes-Poitou ».
Toutefois, le cheptel et la production laitière ne cessent de régresser depuis plusieurs décennies. Ainsi, depuis 2000, l'effectif de vaches laitières a perdu plus de 40 % de têtes et la collecte de lait a diminué du tiers.

## Des enjeux environnementaux

Les agriculteurs charentais, comme ailleurs, sont sollicités par de nouvelles attentes sociétales, tant au niveau de la qualité et sécurité alimentaire que de la préservation de l'environnement. Ainsi, la réduction de l'utilisation des pesticides, le développement de l'agriculture biologique mais aussi la mise en œuvre de pratiques vertueuses respectant l'environnement (certification HVE) deviennent des préoccupations, voire des enjeux majeurs.

### Troisième département de Nouvelle-Aquitaine pour la vente de produits phytosanitaires

En 2017, les ventes de produits phytopharmaceutiques à destination des professionnels sont évaluées à près de 3 900 tonnes de produits. La Charente est ainsi le troisième département pour les ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle-Aquitaine, derrière la Gironde et la Charente-Maritime.
Si les ventes ne peuvent pas être reliées de façon simple aux utilisations des produits par filière, le profil dans les ventes est en relation avec les cultures développées sur le territoire : grandes cultures et vignoble. Ainsi, fongicides et herbicides constituent ensemble 80 % du total des produits vendus. Parmi les herbicides vendus, le glyphosate représente 45 % des quantités de substances actives vendues en 2017, une part qui reste stable depuis quatre ans.
De 2013 à 2017, les quantités de produits vendues en Charente évoluent peu. Les évolutions dépendent surtout des conditions climatiques. Entre 2016 et 2017, les ventes reculent de 3 %, en lien principalement avec une moindre vente des fongicides, le déficit pluviométrique du printemps n'ayant pas favorisé le développement des maladies.

Figure 3
**Des ventes de produits phytopharmaceutiques relativement stables au cours des dernières années**
Quantité de produits phytopharmaceutiques vendus en Charente de 2013 à 2017

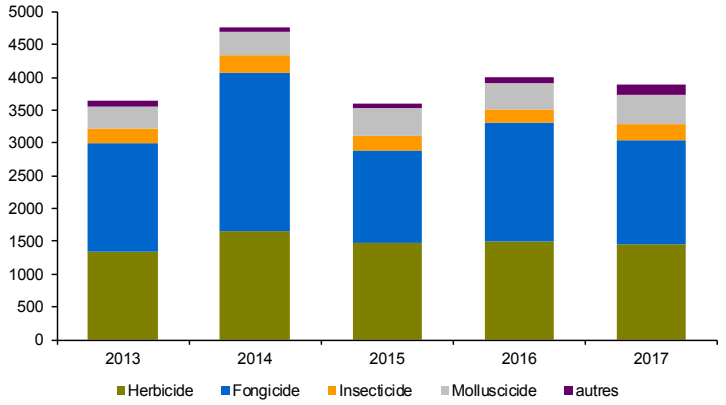


*Source : BNV-D retraitement SRAL-SRISET*

## 5 % de la SAU en agriculture biologique

En 2018, 331 exploitations sont engagées dans une démarche « agriculture biologique ». Elles regroupent 17 623 hectares, dont 5 316 en conversion, soumis au cahier des charges « AB », ce qui représente près de 5 % de la SAU du territoire, alors que ce pourcentage atteint 7 % en Nouvelle-Aquitaine.

Plus de la moitié de ces surfaces sont dédiées à la ressource fourragère (3 150 ha de prairies et 6 180 ha de cultures fourragères), le reste étant principalement composé de céréales (28 %), oléagineux (6 %) et protéagineux (2 %).

Côté productions animales, près de 4 % du cheptel de vaches allaitantes (1 700 têtes) est certifié Bio alors que c'est à peine plus de 1 % des vaches laitières (160 têtes). Au niveau des petits ruminants, 1 500 brebis viande et un millier de chèvres sont certifiées, et l'on trouve également des élevages de poulets de chair et de poules pondeuses qui regroupent respectivement au total 26 000 têtes et 24 000 têtes en 2018 .

Avec 507 hectares, le vignoble Bio charentais regroupe moins de 3 % de la sole Bio et cela représente à peine plus d'un pour cent du vignoble départemental. L'orientation quasi exclusive de celui-ci vers les vins destinés à la production d'eau-de-vie peut expliquer cette situation. Comme aucun spiritueux n'affiche à ce jour la certification Bio, les producteurs trouvent difficilement une plus-value dans cette démarche et semblent plutôt s'orienter vers la certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE).

## Plus d'une centaine d'exploitations en HVE en 2018

109 exploitations s'étaient engagées dans cette démarche au 01/01/2019. 97 % d'entre elles sont spécialisées en viticulture et les 3 % restants produisent des grandes cultures. Cette dynamique a réellement démarré en 2017-2018.

### Bio et Haute Valeur Environnementale : deux modes de valorisation complémentaires

HVE et Bio sont deux dispositifs publics permettant la valorisation de produits agricoles, transformés ou non, dont les modes de production sont plus particulièrement respectueux de l'environnement. Ils sont encadrés par un cahier des charges précis dont les exigences sont contrôlées sur place, par des organismes indépendants agréés par l'État (organismes certificateurs).

***Quels sont les points communs et les différences entre HVE et Bio ?***

La Bio est un signe officiel de qualité qui est encadré par un cahier des charges défini au niveau réglementaire européen et peut porter sur un produit, transformé ou non. Les exigences sont attendues sur l'ensemble des étapes de la filière : de la production des matières premières jusqu'à la transformation et la distribution qui font l'objet de contrôles à tous les stades.

HVE est une mention valorisante encadrée par les pouvoirs publics français et permet une certification « d'exploitation ». Le cahier des charges porte sur l'ensemble de l'exploitation agricole. L'agriculteur, pour obtenir la certification, doit raisonner ses pratiques à l'échelle de l'exploitation agricole (principes de l'agroécologie) en tenant compte de l'ensemble des zones naturelles présentes sur son exploitation.

***Que garantissent aux consommateurs ces deux types de certification ?***

La production biologique atteste d'une excellence environnementale à tous les stades notamment par la mise en place de pratiques garantissant notamment l'absence d'utilisation de produits chimiques de synthèse et d'OGM. Le mode de production biologique reposant notamment sur le respect des systèmes et cycles naturels, le maintien et l'amélioration de la santé du sol, de l'eau, des végétaux et des animaux, contribue à atteindre un niveau élevé de biodiversité, et respecte des normes élevées en matière de bien-être animal.

La certification HVE atteste d'une excellence environnementale traduite par l'atteinte de seuils de performance (obligations de résultats) dans quatre domaines : en matière de biodiversité (présence notamment d'infrastructures agroécologiques sur l'exploitation telles que des haies, des bandes enherbées, des bosquets...), de stratégie phytosanitaire, de gestion de la fertilisation et d'irrigation.

*Extrait du site « agriculture.gouv.fr » (Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation)*

## Une ressource foncière à préserver

Avec la protection de l'environnement, la préservation de la ressource foncière constitue un des enjeux majeurs pour les années à venir. Entre 2009 et 2015, plus de 4 000 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés, ce qui place la Charente dans le peloton de tête des départements « consommateurs » de foncier au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette artificialisation concerne pour moitié des prairies, 45 % des terres arables, le reste étant essentiellement constitué de vignes.

## L'impact de la LGV

35 % des terres agricoles artificialisées entre 2009 et 2015, soit 1 400 hectares, ont servi à aménager la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) qui traverse le département du sud au nord.

## Le poids de l'habitat individuel

Deuxième poste consommateur de foncier après la LGV, la création d'habitat a mobilisé près du tiers des surfaces agricoles artificialisées sur la période, soit plus de 1 300 hectares. Toutefois, limiter l'artificialisation au développement des centres urbains serait réducteur. Près de 1 200 hectares ont servi à créer des « espaces urbains diffus » constitués en majeure partie par de l'habitat individuel diffus. Ces derniers sont implantés en périphérie de certains centre urbains mais également à proximité des axes de communication, Angoulême-Cognac et Angoulême-Limoges notamment. Par ailleurs, La création d'habitat individuel urbain groupé ne concerne que 96 hectares de terres artificialisées, soit 7 % des surfaces artificialisées destinées à l'habitat.

### Près de 20 % des surfaces artificialisées pour les activités économiques, l'agriculture et diverses infrastructures

L'implantation d'équipements industriels a mobilisé 256 hectares (6 % des terres artificialisées) et celle d'équipements commerciaux 25 hectares. De son côté, l'activité agricole, par la création de bâtiments et divers équipements a artificialisé 343 hectares (9 % des surfaces artificialisées). Le reste des espaces agricoles artificialisés a permis de créer diverses infrastructures (réseau routier, parkings, équipements sportifs, espaces verts, etc.).

### Une consommation foncière plus élevée que la moyenne régionale

Entre 2009 et 2015, le taux d'artificialisation, mesuré en rapportant la surface d'espace Naturel Agricole et Forestier (NAF) artificialisée sur la surface d'espace NAF totale, est de 0,82 % en Charente contre 0,49 % en Nouvelle-Aquitaine. Cette forte différence peut, dans un premier temps, s'expliquer par l'impact conséquent de la création de la ligne LGV que d'autres départements néo-aquitains n'ont pas eu à supporter.

En conséquence, il convient donc de calculer ce taux en excluant les chantiers : il est de 0,50 % en Charente, mais demeure toujours plus élevé qu'en Nouvelle Aquitaine (0,40 %).

De même, la part de l'habitat dans le total de l'artificialisation hors chantier est plus élevée en Charente (41 %) qu'en Nouvelle-Aquitaine (46 %), situation paradoxale lorsqu'on sait que la population et le nombre de ménages ont moins augmenté en Charente entre 2010 et 2015 qu'en Nouvelle-Aquitaine : respectivement de 1 % et 3 % contre 3 % et 5 %.

Figure 4
**Une artificialisation en périphérie des centres urbains et à proximité des axes de communication**

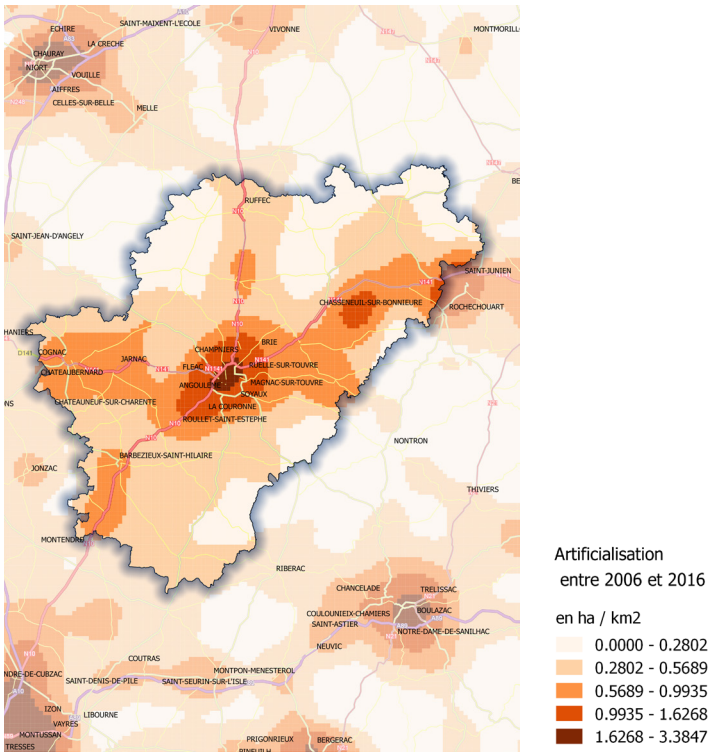


*Sources : ©IGN-BD Carto®, données MAJIC retraitées par le CEREMA*

## Des exploitations qui se transforment

### Deux tiers de la SAU en société

En 2017, 4 500 exploitations déclaraient plus de 0,1 hectare à la PAC [6]. Plus de la moitié d'entre elles sont sous statut d'exploitation individuelle, mais elles ne regroupent que le tiers des surfaces exploitées. Regroupant 36 % des structures et le quart des surfaces exploitées, les EARL constituent le mode sociétaire le plus prisé.

*(6) Nous dénombrons les exploitations à partir du fichier des déclarations à la PAC qui regroupe la majeure partie des structures agricoles. Toutefois, ne sont pas comprises dans cette estimation les exploitations cultivant exclusivement des productions non aidées.*

### De grandes exploitations

En 2017, la surface moyenne déclarée est de 78 hectares mais plus de la moitié de la SAU du territoire est gérée par des exploitations de 120 hectares et plus. Ainsi, 16 % des exploitations dépassent 140 hectares et regroupent 42 % de la surface déclarée. À l'opposé, plus de 20 % des exploitations disposent de moins de 20 hectares et valorisent seulement 2 % de la surface totale.

### Les plus grandes exploitations s'agrandissent

Entre 2012 et 2017, le territoire a perdu, tous statuts confondus, 666 exploitations et 8 185 hectares déclarés, soit une diminution de 13 % des effectifs et de 2 % des surfaces [7]. En conséquence, la surface déclarée a augmenté de huit hectares en moyenne par exploitation, mais ce sont essentiellement les grandes exploitations qui ont progressé au détriment des autres. Les exploitations de plus de 120 hectares gagnent ainsi 79 unités (+9 %) et 17 250 hectares (+10 %) de surface totale, alors que celles de moins de 120 hectares perdent 745 unités (-17 %) et 25 350 hectares (-13 %)

*(7) Surface déclarée au siège d'exploitation.*

### Progression des sociétés au détriment des exploitations individuelles

Sur la même période, les GAEC et les SCEA progressent en effectif et surface déclarée alors que les exploitations individuelles perdent 720 unités (-23 %) et 23 400 hectares (-16 %). Par ailleurs, les EARL régressent légèrement en effectif (-4 %) mais conservent une surface équivalente.

Cette évolution statutaire traduit l'adaptation juridique des exploitations agricoles à un nouvel environnement

socio-économique, réglementaire, fiscal et social. La souplesse de fonctionnement des SCEA et des modalités de constitution assez aisées rendent ce statut attractif : à la constitution, aucun capital minimum n'est imposé et aucune exigence n'est requise pour le statut des associés. Ainsi, des agriculteurs et des « non agriculteurs » peuvent s'associer, y compris hors cadre familial, ce qui permet d'intégrer des capitaux extérieurs à l'agriculture. Selon les cas, ce statut permet de réaliser une optimisation fiscale ou sociale, de faciliter la transmission de l'entreprise ou d'attribuer un statut professionnel au conjoint d'exploitant.

La progression des GAEC, dont les modalités de constitution et de fonctionnement sont beaucoup plus contraignantes que celles des SCEA, peut s'expliquer par l'évolution réglementaire de ce statut qui permet depuis 2010 la constitution de GAEC entre époux, et depuis 2014 de bénéficier de la « transparence » fiscale et sociale. Cela permet en outre un aménagement plus confortable du temps de travail et des congés, en passant par exemple de deux exploitations à une seule.

## Renouvellement des exploitants : des points de vigilance

### Vieillissement des chefs d'exploitation

Selon le fichier des « cotisants non salariés » qui regroupe les exploitants et les actifs familiaux agricoles non salariés de la MSA, la moyenne d'âge des cotisants (hors cotisants solidaires) est de 51,5 ans, soit presque un an de moins que dans le reste de Nouvelle-Aquitaine (52,20).

Entre 2010 et 2017, la moyenne d'âge des exploitants a augmenté de plus de deux ans. Le recul de l'âge de la retraite faisant suite aux diverses réformes en est une des principales causes. L'âge minimum de départ est passé progressivement de 60 à 62 ans pour les générations nées après 1955, avec un recul équivalent de l'âge pour le départ à taux plein (de 65 à 67 ans).

Tableau 2
**Répartition des surfaces exploitations et surfaces déclarées à la PAC par statut juridique statut et évolution**

| Statut | Situation 2017 | | Variation 2012/2017 | |
|---|---|---|---|---|
| | Effectif | Surface (*) | Effectif | Surface |
| | *(nombre)* | *(hectare)* | *( %)* | *( %)* |
| Exploitation individuelle | 2 448 | 119 807 | -23% | -16% |
| GAEC | 288 | 47 989 | 12% | 18% |
| EARL | 1 131 | 126 195 | -4% | 0% |
| SCEA | 431 | 40 718 | 20% | 22% |
| Autre société | 202 | 17 322 | -3% | 3% |
| **Ensemble** | **4 500** | **352 032** | **-13%** | **-2%** |

(*) Surface déclarée au siège d'exploitation

*Source : ASP - déclarations PAC*

Ainsi, les agriculteurs de 60 ans et plus sont 1,7 fois plus nombreux en 2017 qu'en 2010 et ils détiennent 13 % de la SAU totale en 2017 alors que c'était 7 % en 2010.

### Diminution du nombre d'exploitants et moindre renouvellement

Ce vieillissement s'accompagne d'un moindre renouvellement des chefs d'exploitation. Depuis 2010, le nombre d'exploitants diminue d'en moyenne 1,8 % par an. Les activités les plus touchées sont les grandes cultures, certains élevages (ovins-caprins, bovins lait, porcins) et le maraîchage qui perdent de 3 à 4 % de leurs effectifs par an alors que la viticulture, avec une érosion annuelle d'1,5 %, est moins impactée. Par ailleurs, les élevages de petits animaux ou de volailles et lapins et certaines « cultures spécialisées » voient leur effectif progresser légèrement, mais cette tendance est à interpréter avec prudence car elle concerne des effectifs très réduits.

Sur les 1 920 cotisants non salariés (y compris cotisants solidaires) qui ont cessé de déclarer entre 2010 et 2017, seulement un sur deux a été remplacé par un nouveau déclarant et ces nouveaux arrivants ne reprennent pas la totalité des terres libérées par les arrêts d'activité. Par ailleurs, plus de la moitié des exploitants présents sur l'ensemble de la période ont conservé la même surface, 30 % l'ont augmentée d'en moyenne 19 hectares et 17 % l'ont diminuée de 19 hectares en moyenne.

### L'agrandissement d'exploitations contribue à la reprise des terres

La comparaison des déclarations de surface à la PAC de 2010 et 2017 nous permet d'affiner le constat précédent : 83 000 hectares ont été « libérés » sur cette période, soit par arrêt de déclaration (68 300 hectares), soit par diminution de surface déclarée

Figure 5
**L'écart se creuse entre installations et cessations d'activité**

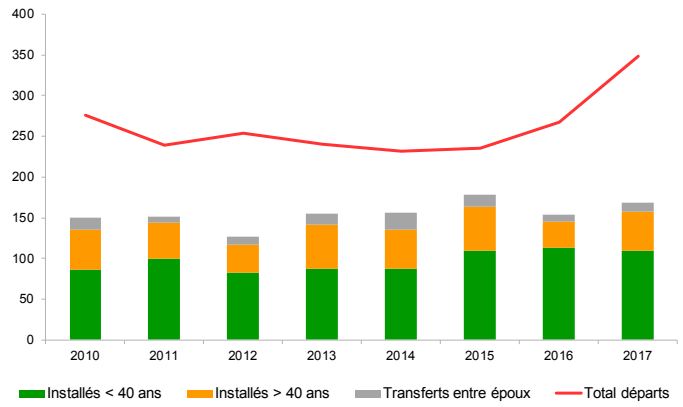


*Source : MSA*

(14 700 hectares). Conjointement, 37 900 hectares, soit 46 % des surfaces libérées ont été « reprises » par les nouveaux déclarants, 31 500 hectares (38 % des terres « libérées ») ont servi à l'agrandissement d'exploitations existantes et enfin, 13 600 hectares hectares ne sont plus déclarés à la PAC. Précisons que pour ces derniers, cette absence de déclaration peut être liée à l'abandon de l'usage agricole des terres, mais peut également être le fait d'une reprise par une exploitation qui n'est pas éligible aux aides PAC ou dont le siège est situé dans un autre département.

### Des installations qui ne compensent pas les départs

Sur l'ensemble de la période 2010-2017, on constate une augmentation du nombre de nouveaux installés, mais comme évoqué précédemment, celle-ci est loin de de compenser le nombre de départs qui tend à s'accélérer au cours de ces dernières années.

### Légère progression des installations des moins de 40 ans

63 % des nouveaux installés ont moins de 40 ans, 29 % ont plus de 40 ans et les autres reprises d'exploitation (8 %) sont faites dans le cadre d'un transfert entre époux. Malgré quelques fluctuations annuelles, l'effectif des nouveaux installés de moins de 40 ans affiche une progression légèrement plus élevée que celui des 40 ans et plus. Malgré un pic en 2014, les transferts entre époux ont tendance à diminuer, vraisemblablement en relation avec la diminution des exploitations individuelles. ■

## MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée par la DRAAF Nouvelle-Aquitaine (SRISET). Elle reprend et complète la présentation de l'Agriculture en Charente réalisée par le SRISET aux « Assises de l'Agriculture » organisées par le Conseil départemental de Charente le 12 décembre 2019.

Les données mobilisées pour cette étude proviennent :

- De fichiers administratifs : déclarations PAC, fichier des cotisants non salariés de la MSA, Base Nationale d'Identification Bovine (BDNI) ;
- De fichiers INSEE : recensement de la population, connaissance de l'appareil productif (CLAP) ;
- De la base nationale de vente de produits phytopharmaceutiques : BNV-D retraitement SRAL-SRISET ;
- Du recensement agricole 2010 ;
- Du référentiel d'occupation du sol à grande échelle réalisé en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la plateforme de mutualisation de données régionales « PIGMA » - Source : Région Nouvelle-Aquitaine, Feder, GIP ATGeRi, 2015.

**www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr**
**www.agreste.agriculture.gouv.fr**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1
Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2020